

COMMUNE DE FILLIÈRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CCAS

JEUDI 15 juin 2017 – 9H

Présents :

- Mme ALESINA C.
 - Mme BRUSSOZ M.C.
 - Mme CHAPOTOT S.
 - Mme DEMAISON Y.
 - Mme FILLARD C.
 - Mme GIGUET METRAL A.
 - Mme NICOLAZZO G.
 - M. PARIS R.
 - Mme PARODI J.
 - Mme RITTAUD A.
 - Mme TILLOY D.
- ZAGLIO F. (chargée de l'action sociale -commune de Fillière)

Excusés :

Messieurs ANSELME C., CALVI E., RAYMOND M. et DURET C.
Mesdames SELLECCHIA ML et DESARMAUX G.

Mme RITTAUD ouvre la séance.
Mme ALESINA est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

1. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil d'Administration du CCAS a été désigné le 13 février 2017. Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration a élu, lors de sa 1ère séance le 16 mars 2017, la Vice-Présidente du CCAS :

Mme Arlette RITTAUD.

Il s'agit désormais de valider le règlement intérieur.

L'article 19 a été étudié en comité restreint « le RI peut prévoir la désignation au sein du conseil d'administration d'une commission permanente, dont il détermine le fonctionnement et les attributions ». Il est proposé aux membres de diviser la commission permanente en 4 groupes de travail.

1e groupe : la **sous-commission logement** qui étudiera les demandes, le choix des candidats pour les logements sociaux et suivra les attributions des logements communaux.

Chaque commune sera représentée : Mme RITTAUD (suppléante Mme GIGUET), Mme BRUSSOZ (suppléante Mme DESARMAUX), Mme ALESINA (suppléant M. PARIS), Mme CHAPOTOT (suppléante Mme FILLARD), Mme TILOY (suppléante Mme NICOLAZZO)

2° groupe : la sous-commission Aide d'urgence qui étudiera les demandes de bons alimentaires et rencontrera les personnes en difficulté. Mmes Y. DEMAISON, J. PARODI, A. RITTAUD, C. ALESINA, G. NICOLAZZO

3° groupe : la sous-commission Projet pour étudier les nouveaux services à développer pour créer du lien social (conférences d'information, tickets de bus, tournée de l'épicier, boîte du Lions club, le repas des aînés, ...) Mmes C. FILLARD, D. TILLOY, G. NICOLAZZO, S. CHAPOTOT. J. PARODI et monsieur MICHEL

4° groupe : la sous-commission communication pour enrichir le site internet, communiquer dans la gazette et finaliser la plaquette d'information. Mmes D. TILLOY, C. FILLARD et Monsieur PARIS.

2. LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est validé suite aux modifications de l'article 19. Approuvé à l'unanimité.

3. LA PLAQUETTE D'INFORMATION

Les suggestions transmises par les différents membres ont été notées sur la plaquette, elle sera finalisée par le groupe de travail « communication ».

4. RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES

- BONS ALIMENTAIRES

Depuis le début de l'année 7 familles ont bénéficié de bons alimentaires pour un montant total de 540€. Les bons alimentaires ont été attribués sur demande des assistantes sociales et après examen des dossiers. Au vu du budget initial de 650 € attribué pour les bons alimentaires, les membres donnent leur accord pour prendre dans la réserve de 1 000€ en cas de dépassement jusqu'à la fin de l'année.

Mme RITTAUD déplore un problème de suivi de certains dossiers. Les assistantes sociales sont débordées et cela se ressent. Les dossiers doivent être examinés plus en détail notamment sur les ressources et les charges. Le groupe en charge de l'aide d'urgence devra approfondir les dossiers mais « est ce notre rôle de tout contrôler ? »

- LOGEMENTS SOCIAUX

2 logements type T3 ont été livrés, à Thorens-Glières. Attribués à madame Sonnerat et Monsieur Oltra.

Des candidats ont été proposés pour deux T3 à Thorens-Glières (ils sont réservés aux employés du Centre A. Lavy), un T4 à St Martin Bellevue, un T3 à Evires. Suite à des refus d'autres candidats ont dû être proposés. Le sénateur nous a alertés sur un cas de violence conjugale dont

nous avons déjà connaissance. Cette personne a été proposée sur l'appartement à St Martin Bellevue.

Monsieur COLLI qui avait interpellé les élus sur Evires a trouvé du travail et va déménager. Il ne donne pas suite à son inscription pour un logement social sur Evires.

Mme LEPOUTRE a été proposée sur Evires. Cette dame sera sans logement en juillet.

Mme DELOCHE a refusé un T3, car ce logement est trop petit pour loger sa famille. Elle devra modifier sa demande et cocher T4.

Aujourd'hui les commissions d'attribution n'ont pas encore eu lieu, pour tous ces logements cités.

- LOGEMENTS COMMUNAUX

Le studio, immeuble sous-dine à Thorens-Glières, va se libérer. Mme Trotte qui s'y est installée depuis le 15 février, déménage le 3 juillet. Un T3 lui a été attribué à Thorens-Glières.

Le studio sera peut être proposé à une dame âgée dans le cadre d'un rapprochement familiale. Il faut le faire visiter à la famille.

Mme DEMAISON et Mme PARODI font un point sur l'action du Secours catholique.

Il est sollicité par les assistantes sociales quand celles-ci ne peuvent pas avoir recours aux aides des communes. Il s'agit d'aide financière d'urgence. En effet le secours Catholique n'intervient pas seulement pour des aides alimentaires, mais aussi pour le règlement de factures, d'essence pour se rendre à des entretiens ou au travail. Ce sont les assistantes sociales qui orientent les personnes vers les associations les plus adaptées en fonctions des cas (violences conjugale, suppression du RSA ...) Outre le Secours Catholique il existe d'autres structures : Geneviève D, la Traverse (accueil des familles avec enfants de + de 3 ans). Sur les communes déléguées il serait intéressant d'avoir un local pour rencontrer les personnes en difficulté comme à la maison paroissiale de Thorens-Glières.

M. PARIS apporte quelques informations : le CODERPA devient CDCA Comité Départemental Citoyenneté et Autonomie

- il va éditer une nouvelle documentation sur les EHPAD
- pour des informations sur les lois il est possible de contacter monsieur DUBOIS à l'UDAF
- à partir du 1^{er} juillet, pour toutes les grilles GIR, l'APA sera revalorisée de 100€

Mme A. RITTAUD fait un point sur le CIAS du Grand Annecy. Une étude sur le vieillissement de la population est en cours. Les besoins sur la commune de FILLIERE vont être répertoriés.

Le CIAS essaie au fur et à mesure de ses possibilités de rendre accessibles tous leurs services existants aux personnes âgées du nouveau territoire.

Pour la Commune de FILLIERE :

- consultation de prévention gratuite : consultation avec un médecin gériatre et un psychologue
- foyer soleil : appartement en location pour personnes autonomes de plus de 60 ans
- hébergement temporaire : hébergement pour une durée limitée de 3 mois pour des personnes de plus de 60 ans avec retour à domicile.

Un rendez-vous est programmé avec la directrice du CIAS au mois de juillet, la date sera communiquée aux membres du CCAS.

Suite à la rencontre avec les travailleurs sociaux du PMS de Cruseilles, madame RITTAUD explique que le pôle est en restructuration, seulement 3 assistantes sociales sur le secteur pour traiter en priorité l'accès au droit et la protection de l'enfance. Constat : difficulté de l'accès à internet dans les territoires ruraux.

Mme RITTAUD a également rencontré la directrice du centre Arthur Lavy. Les employés en difficulté bénéficient du CGOS. Le Centre reconnaît être limité par la loi pour titulariser le personnel, dans la fonction publique il faut réussir des concours avant d'être titularisé.

100 duos d'ampoules LED ont été commandés. Elles ont été distribuées (ou en cours) aux personnes aidées en ce début d'année par le CCAS, mais aussi sur le lieu de rencontre des personnes âgées aux Ollières.

Concernant les défibrillateurs, 10 000€ ont été prévus au budget, pour que chaque commune déléguée en dispose.

5. REPAS DES AINES

Les groupes sociaux dans chaque commune déléguée continuent de gérer le repas des aînés. Le groupe de travail sur les projets sera amené à réfléchir sur le sujet de l'âge des personnes concernées (+ de 70 ans ?) afin d'harmoniser la prestation sur le territoire de la commune de FILLIERE.

Les groupes sociaux de chaque commune déléguée se réuniront en septembre pour faire le point des besoins pour les repas des aînés (dont la date est fixée en octobre.)

6. DIVERS

Le groupe de travail sur le logement prévoit de se voir le jeudi 22 juin à 14h

Mme RITTAUD évoque le logement d'urgence. Un studio des services techniques à Aviernoz serait disponible suite au regroupement des services. Il est à aménager avec quelques meubles mais dispose de tout l'équipement sanitaire. Il ne coûterait rien à la commune. Cela pourrait constituer une opportunité pour que la commune de FILLIERE dispose d'un logement d'urgence en cas de besoin pour l'hiver prochain. Il est prévu de se rapprocher de la commission bâtiment/travaux pour finaliser ce projet.

La séance est levée à midi